



États membres du Conseil d'administration en 2019 et durée de leur mandat pour 2019-2021 ⁽¹⁾

États membres élus par le Conseil économique et social (*) ou par le Conseil de la FAO (■)

Pays	Mandat du Conseil d'administration se terminant fin		
	2019	2020	2021
Liste A			
Algérie		■	
Angola ^(a)	■		
Burkina Faso			*
Congo	■		
Égypte	*		
Guinée équatoriale ⁽²⁾		■	
Lesotho		*	
Nigéria ^(b)			■
Soudan	*		
Liste B			
Afghanistan ^(c)			■
Arabie saoudite	*		
Chine		*	
Iran (République islamique d')			*
Koweït ^(d)			■
Pakistan	■		
République de Corée			*
Liste C			
Argentine	■		
Brésil		■	
Colombie ^(e)	*		
Guatemala		*	
Mexique ^(f)			■
Liste D			
Belgique		■	
Canada	■		
Luxembourg ^(g)	*		
Allemagne	■		
Espagne ^(g)	*		
Irlande		■	
Japon		*	
Pays-Bas			■
Suède			*
Suisse			*
Royaume-Uni		*	
États-Unis d'Amérique			■
Liste E			
Hongrie		*	
Pologne		■	
Fédération de Russie			*

- (1) Il s'agit de la période de trois ans pour laquelle les États membres sont élus par le Conseil économique et social ou le Conseil de la FAO. Pendant cette période, les États membres peuvent laisser leur place pendant un ou deux ans à un autre État membre.
- (2) Le siège attribué par roulement sera occupé successivement par un pays de la liste A (troisième mandat, 2018/2019/2020) et par un pays de la liste C (quatrième mandat, 2021/2022/2023).
- (a) Le Zimbabwe et l'Angola sont convenus de partager un siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO : le Zimbabwe l'occupera en 2017 et 2018, l'Angola en 2019.
- (b) Le Nigéria et la Côte d'Ivoire sont convenus de partager un siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO : le Nigéria l'occupera en 2019, la Côte d'Ivoire en 2020 et 2021.
- (c) L'Afghanistan et l'Inde sont convenus de partager un siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO : l'Afghanistan l'occupera en 2019, l'Inde en 2020 et 2021.
- (d) Le Koweït et l'Afghanistan sont convenus de partager un siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO : le Koweït l'occupera en 2019 et 2020, l'Afghanistan en 2021.
- (e) Le Mexique et la Colombie sont convenus de partager un siège attribué lors des élections tenues par le Conseil économique et social : le Mexique l'occupera en 2017, la Colombie en 2018 et 2019.
- (f) Le Mexique et le Pérou sont convenus de partager un siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO : le Mexique l'occupera en 2019, le Pérou en 2020 et 2021.
- (g) Lors des élections tenues le 16 avril 2018 pendant la réunion de coordination et de gestion du Conseil économique et social, il a été décidé ce qui suit : la Grèce et la Norvège céderont leur place, avec effet au 31 décembre 2018, et l'Espagne et le Luxembourg les remplaceront et achèveront leurs mandats respectifs pendant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019